



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Communiqué
de presse**

Retrouvez L'État dans l'Hérault
sur www.herault.gouv.fr
et sur nos réseaux sociaux



@Prefet34

Montpellier, dimanche 22 mars 2020

Coronavirus

Prise en charge des mineurs non accompagnés

Dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), le Conseil départemental héberge actuellement près de 450 mineurs non accompagnés dans des structures hôtelières, essentiellement sur la ville de Montpellier.

Dans le contexte actuel d'épidémie, il y a lieu de renforcer l'encadrement de ses jeunes afin d'assurer une meilleure application des mesures barrières et assurer leur couvert, en mettant en place un dispositif d'accompagnement éducatif par des opérateurs partenaires de l'État, et le recours à des animateurs et/ou des éducateurs diplômés et volontaires.

C'est pourquoi, le Conseil départemental de l'Hérault, en lien avec les services de l'Etat, a déterminé des lieux d'hébergement collectif dans l'urgence. Certains sites feront l'objet de réquisitions préfectorales.

Les premières installations devraient débuter mardi 24 mars et se poursuivre au fur et à mesure de l'ouverture des structures.

Toutes les réponses aux questions que vous vous posez sur le Coronavirus COVID-19 sont sur le site : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Numéro vert national est accessible 24h/24 au : 0800 130 000 (appel gratuit)

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades

Service départemental de la communication interministérielle

04 67 61 61 25 - pref-communication@herault.gouv.fr

Site internet : www.herault.gouv.fr



@prefet34

